

Objet : Administration générale – Acceptation du legs de Madame Marie Louise Thérèse PEYRON née POLETTI

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charge,

Considérant le legs reçu de Madame Marie Louise Thérèse PEYRON née POLETTI,

Vu l'inventaire du Commissaire priseur en date du 6 juillet 2021,

Décide

Article 1 : La CA Arlysère accepte l'objet du legs particulier de Madame Marie Louise Thérèse PEYRON née POLETTI consistant en « les livres de sa bibliothèque » évalués à 100 €.

Article 2 : M. le Président, ou à défaut son représentant, est autorisé à signer tous les actes de succession afférents à ce dossier.

Article 3 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 6 août 2021
Président
Franck LOMBARD

